

P605 17 2668

Réf.: 822116

Dossier suivi par : Doris Fadi tel : 247-82513

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

LUXEMBOURG

Luxembourg, le 14 febrier 2017

Objet: Pétition n° 605 – STOP de Verkaf vu Pelz zu Lëtzebuerg

Monsieur le Ministre,

En me référant à vos courriers des 6 octobre et 16 décembre 2016 ayant trait au sujet émargé, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-après la prise de position du Gouvernement que je vous prie de bien vouloir continuer à la Commission des Pétitions de la Chambre des Députés.

En ce qui concerne la pétition n° 605 – STOP de Verkaf vu Pelz zu Lëtzebuerg, un projet de loi ayant pour objet d'assurer la dignité, la protection de la vie, la sécurité et le bien-être des animaux a été déposé à la Chambre des Députés en date du 24 mai 2016 (doc. parlementaire n° 6994). L'article 12 du projet de loi interdit sous peine de sanctions « d'élever pour abattre un animal en vue de l'utilisation principale de la peau, de la fourrure, des plumes ou de la laine ».

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

	Relations avec le Parlement TRAL DE LEGISLATION
Reg.:	SCL:
Entré le: 2	1 FEV. 2017 3317354+605
CE:	CHD:
A traiter par:	and
Copie à:	

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs.

Fernand ETGEN